

Aux sources de l'Aube : patrimoine et maîtrise hydraulique de l'abbaye cistercienne d'Auberive au Moyen Age

Christian Bou*

L'abbaye cistercienne d'Auberive fondée en 1135, sous la double initiative de saint Bernard et de son oncle l'évêque de Langres Wilain d'Aigremont, n'a pas bénéficié d'un très grand intérêt de la part des chercheurs. Les *Cahiers haut-marnais* ont édité la quasi-totalité des articles consacrés directement à l'histoire de cette abbaye¹.

Or, l'abbaye d'Auberive dispose d'un fonds d'archives plus que satisfaisant pour en comprendre l'histoire². La commune née de l'abbaye recèle, dans son sol, de très nombreuses marques de son implantation. L'installation d'une abbaye dans un site pratiquement désert, hostile à l'occupation humaine, d'une communauté vouée à la prière, nécessite un grand travail préalable.

* Université de Paris I, équipe d'histoire des mines et de la métallurgie dans la France médiévale.

1. E. GUILLOU, « Auberive, esquisse historique », *C.H.M.*, n° 23, 4^e trimestre 1950, pp. 111-120 ; O. GRANDMOTTET, « Aspect du temporel de l'abbaye d'Auberive des origines à la fin du XIII^e siècle », *C.H.M.*, n° 52, 1^{er} trimestre 1958, pp. 1-13 ; B. CHAUVIN, « Notes et documents pour servir à l'histoire du sel de Lons-le-Saulnier : les archives de l'abbaye d'Auberive », *C.H.M.*, n° 182, 3^e trimestre 1990, pp. 1-21. L'abbaye d'Auberive fut également étudiée dans le cadre de travaux consacrés à son temporel : G. LAUVERGEON, *Le temporel de l'abbaye d'Auberive aux XII^e et XIII^e siècles*, mémoire de D.E.S. d'histoire, Université de Dijon, 1959 ; ainsi que dans le cadre de l'histoire de la métallurgie : B. CHAUVIN, « Les archives cisterciennes antérieures à 1350 dans les comté et duché de Bourgogne et leurs apports à l'histoire de la métallurgie », dans P. BENOIT et D. CAILLEAUX, *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, Paris, 1991, pp. 143-177 ; C. VERNA, « De Wassy à Cussey-les-Forges : un espace du fer au Moyen Age », *C.H.M.*, n° 186-187, 3^e et 4^e trimestres 1991, pp. 38-56 ; C. VERNA, *Les mines et les forges des Cisterciens en Champagne méridionale et en Bourgogne du Nord, XII^e-XIV^e siècles*, Paris, 1995 ; F. TEREYGEOL, *IM sidérurgie ancienne à IM Chaume et dans les villages voisins (XII^e-XIV^e siècles)*, mémoire de maîtrise d'archéologie, Université de Paris I, 1995, 180 p.

2. Sous-série 1 H des Archives départementales de la Haute-Marne, 130 cartons cotés de I H 1 à I H 130.

Pour édifier le monastère, cette communauté a dû, avant même la construction des bâtiments, modeler, aménager le site. L'eau tient évidemment une place primordiale. Sans eau, ou avec trop d'eau, l'existence d'une abbaye est impossible. Les aménagements perdurent pratiquement toujours. Ces abbayes, transformées en carrières de pierres ou en usines, conservent généralement leurs réseaux hydrauliques³. Ils sont souvent réutilisés, et donc encore lisibles.

L'étude de l'hydraulique de l'abbaye d'Auberive, que j'ai abordée dans le cadre d'une maîtrise d'histoire⁴, permet d'étudier une multitude de thèmes : l'aménagement et la compréhension du choix d'un site d'implantation, l'étude du patrimoine en moulins et en droits de pêche. Etudier l'hydraulique c'est entrer dans le quotidien des moines, entrer directement dans l'histoire économique et l'histoire des techniques.

I. Le site de l'abbaye

L'abbaye d'Auberive se trouve au coeur du village qu'elle a créé. Il est situé au sud-ouest du département de la Haute-Marne, dans la partie la plus élevée du plateau de Langres. La région d'Auberive est presque totalement recouverte de forêts. C'est dans ces territoires que naissent l'Aube et son affluent l'Aujon. Les moines ont installé leur monastère dans un endroit très humide à la confluence de l'Aube et du ruisseau du Val-Clavin. Il apparaît qu'ils se sont installés dans le lit même de l'Aube. En effet, l'observation de la vallée, des courbes de niveau, démontre que cette rivière a été entièrement remodelée, canalisée.

Du confluent de l'Aube et du ruisseau d'Acquenove jusqu'au pont situé en aval de la ferme-forge, le paysage semble avoir été entièrement modelé⁵. En effet, l'observation de la carte⁶ au 25 000^e montre clairement que le cours a été rectifié, voire créé. L'Aube, rejetée sur le versant sud de la vallée, présente des vestiges d'endiguement sur sa rive droite. La rivière, en aval de ce secteur, montre un tracé parfaitement rectiligne sur une longueur d'environ 500 mètres. Ce rejet de l'Aube sur un côté de la vallée peut permettre la construction d'un ensemble monastique complet, lieux de prière et lieux de vie. En outre, les moines d'Auberive en créant cette plate-forme, ont remodelé entièrement la vallée pour satisfaire leurs besoins en eaux.

3. P. BENOIT, « Vers une chronologie de l'hydraulique monastique », *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, actes du colloque international de Royaumont de 1992 édités sous la direction de Léon Pressouyre et Paul Benoit, Grane, Créaphis, 1996, p. 479.

4. C. BOU, *Aux sources de l'Aube. Patrimoine hydraulique, maîtrise d'un territoire, l'abbaye cistercienne d'Auberive au Moyen Age*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Paris I, 1997, 266 p. Ce mémoire de maîtrise s'intègre dans une série d'études, de monographies consacrées à certaines abbayes, notamment en Bourgogne et en Champagne-Ardenne. Voir la note n° 9 de l'article de Benoît Rouzeau, dans ce numéro des *C.H.M.* D'autre part, certaines études sont encore en cours : Marie-Aude MATIGNON, *L'hydraulique de l'abbaye de La Bussière (Côte-d'Or)*, ainsi que Anne-Laure DE FREITAS, *L'hydraulique de l'abbaye cistercienne de Signy (Ardennes)*, à paraître.

5. Voir fig. I.

6. Carte I.G.N. série bleue, Auberive 3120 Ouest.

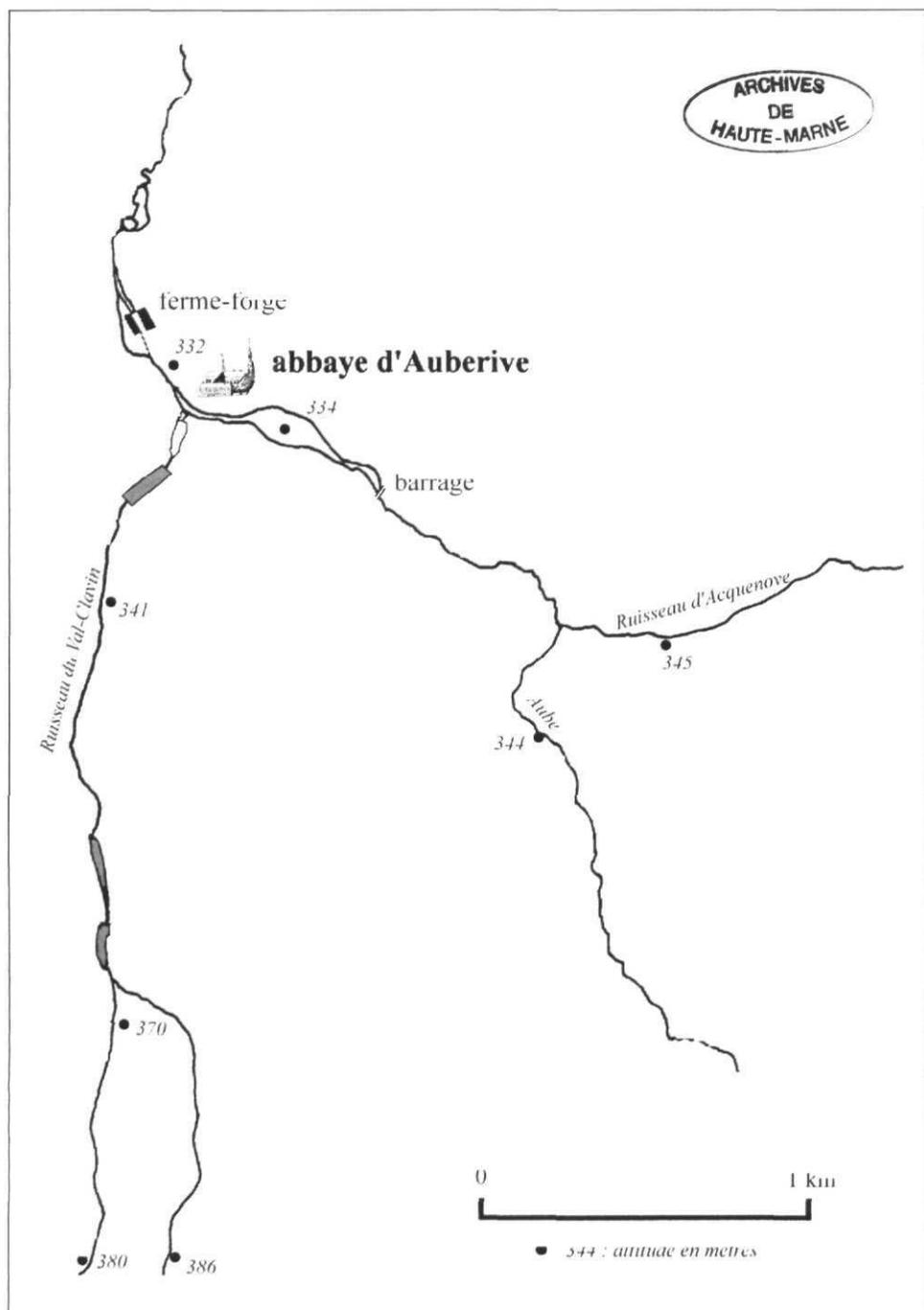


Fig. 1. Le site de l'abbaye d'Auberive.

II. Les aménagements hydrauliques

L'utilisation de l'eau dans un monastère doit se faire de trois manières différentes. L'évacuation des déchets de l'abbaye, latrines essentiellement, nécessite un apport d'eau important et constant. L'eau potable doit être facilement accessible, lavabo et cuisine doivent être alimentés par une eau saine, pure et abondante. Enfin, comme le veut la règle bénédictine, le monastère doit disposer d'un moulin, lui permettant d'être indépendant⁷. La maîtrise de l'énergie hydraulique est donc une obligation pour la communauté.

Ces trois utilisations de l'eau nécessitent une organisation complexe et cohérente. Aucune prospection du type de celle effectuée à Morimond⁸, ou à Fontenay⁹, n'a été menée sur le site d'Auberive. Les réseaux hydrauliques

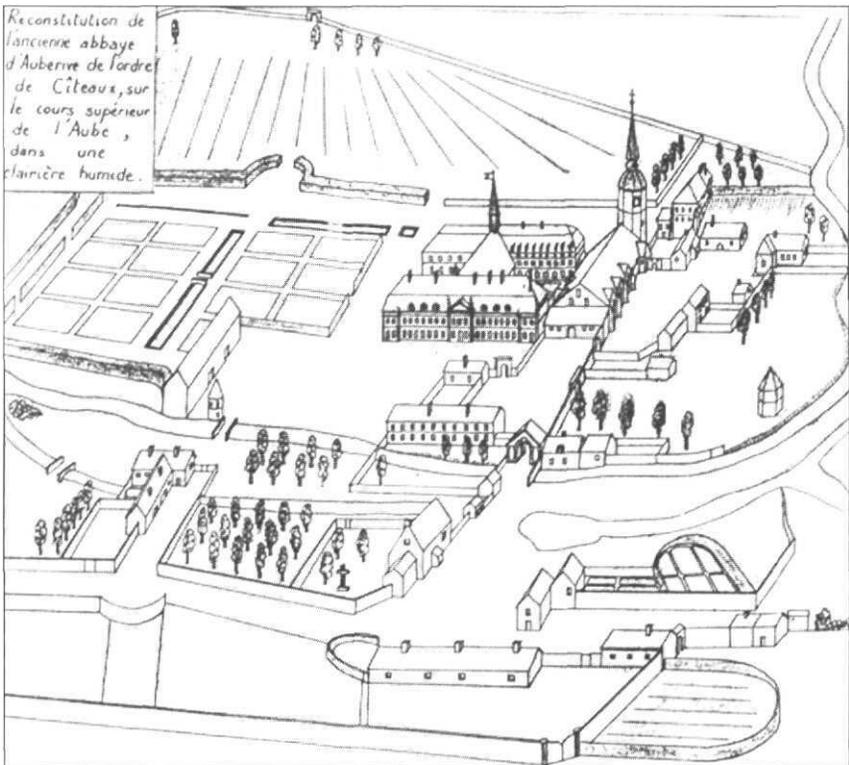


Fig. 2. Vue de l'abbaye d'Auberive (fonds de l'abbaye de Cîteaux).

7. P. BENOIT et J. ROUILLARD, « L'hydraulique cistercienne en Bourgogne et en Champagne », *Hidraulica monastica médiéval e moderna. Actas do simposio internacional hidraulica monastica. Convento da Arrabida, 15-17 de novembre de 1993*, Lisboa, Fundação Oriente, 1996, pp. 163-169.

8. B. ROUZEAU, *Hydraulique cistercienne à Morimond : entre gestion du site et patrimoine*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Paris I, 1994, pp. 100-122. Voir également, pour les prospections les plus récentes, l'article de Benoît Rouzeau dans ce numéro.

9. C. HAUSS-STECK, *L'hydraulique cistercienne d'après les exemples des abbayes de Cîteaux et de Fontenay*, mémoire de maîtrise d'archéologie, Université de Paris I, 1984, pp. 62-85.

souterrains n'ont pas, pour le moment, été explorés. En revanche, l'exploitation approfondie d'une source cartographique exceptionnelle peut permettre d'émettre certaines hypothèses. Après l'acquisition des bâtiments, réalisée par l'Etat en 1856, l'administration pénitentiaire fit effectuer un relevé des canaux et aqueducs de l'abbaye¹⁰.

1. L'évacuation des eaux usées

La modification du tracé de l'Aube a non seulement rendu la construction de bâtiments possible en ce lieu, mais elle a également mis à la disposition des moines un courant permettant aux eaux usées de quitter le monastère. A l'endroit même où l'Aube est rejetée sur un côté de la vallée", les moines ont créé un canal¹¹. Ce canal est lui-même rejeté du côté opposé de la vallée où coule l'Aube. Il se divise, quelques centaines de mètres plus loin, de nouveau en deux. L'une des branches traverse la vallée et va longer ce que nous avons appelé, plus haut, l'Aube. L'autre canal poursuit son cheminement vers un bassin en pierre. Ce bassin n'est que l'aboutissement de cette série d'aménagements qui permet à l'abbaye de disposer d'un apport d'eau important et totalement contrôlé. En effet, trois systèmes de vannage permettent à l'eau de changer de cours en cas de crues. Cette dérivation, ce bassin, se trouvent être également situés à une altitude supérieure par rapport aux bâtiments monastiques. On est donc en présence d'un apport constant, qui peut être important car issu directement de l'Aube. Ces installations peuvent faire penser à une sorte de chasse d'eau, permettant aux détritiques de la communauté, issus des cuisines et des latrines, de s'évacuer.

Selon le plan des autorités pénitentiaires, ce bassin serait à l'origine de deux canalisations se dirigeant vers les bâtiments monastiques. L'une d'elles longerait, en un axe est-ouest, les bâtiments. L'autre, après être passée sous le palais abbatial, se diviserait en deux au nord du chœur de l'église abbatiale. Le cheminement de l'un de ces canaux reste inconnu, il n'a pas été reporté sur le plan de la prison. Le second longe le chœur avant de pénétrer dans l'aile nord du bâtiment. Il semble que cette canalisation ressorte des bâtiments sous le perron de l'aile nord. En amont de ce perron, cette canalisation reçoit d'autres apports. Ce point de rencontre, nous l'avons appelé le point a¹³.

2. Le réseau d'eau potable

L'alimentation en eau potable de l'abbaye et le besoin d'eau pour les ablutions quotidiennes des moines nécessitent une eau saine, avec un débit constant¹⁴. Les prospections menées aux alentours immédiats des

10. Ce plan est conservé dans les archives de l'usine Solvay à Tavaux. Je tiens ici à remercier M. Nocerino et M^{me} Kebaili pour leur aide.

11. Voir fig. 3.

12. C. BOL, *op. cit.*, p. 94.

13. Voir fig. 4.

14. C.-J. BOND, « Les systèmes hydrauliques monastiques dans la Grande-Bretagne médiévale », *L'hydraulique monastique, op. cit.*, p. 458.

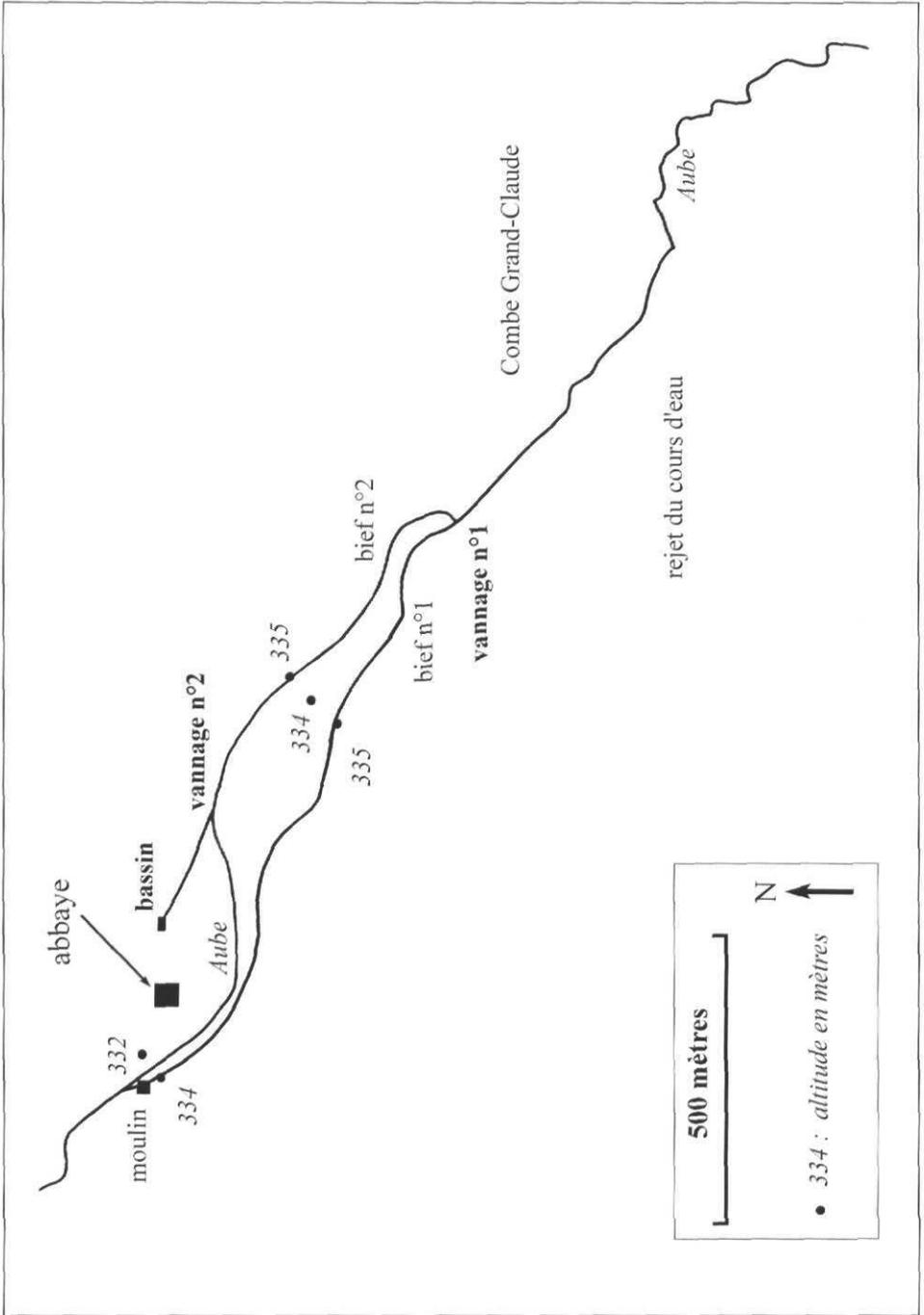


Fig. 3. Les aménagements hydrauliques du site de l'abbaye d'Auberive.

bâtiments ont permis la découverte de nombreuses sources entre la ferme du Chanoi et les bâtiments claustraux. Ceux-ci ne sont distants que de 300 mètres. Le cadastre de 1827 montre clairement ces sources. Elles semblent captées et donnent naissance à un seul cours d'eau. Si le cadastre n'indique pas sa destination, l'eau paraît se diriger vers l'enclos. Aucun plan ancien ne le représente. Seuls des plans contemporains à l'établissement de la colonie de vacances attestent de son existence et il est considéré comme le réseau de secours. Cette série de sources est collectée dans un réservoir d'une capacité d'environ 300 m³. Il possède des parois en pierres de taille. Il alimente aujourd'hui une canalisation en fonte, aboutissant à un second réservoir. Ce dernier est lui d'aspect très récent. En effet, les sources étant aujourd'hui la propriété de la ferme du Chanoi, l'acquéreur de l'abbaye, les usines Solvay, a eu la possibilité de transformer l'ancien « réseau des moines »¹⁵. Même si l'emplacement médiéval des bâtiments n'est pas conditionné par son existence, ce réseau était nécessaire dès les débuts de la communauté. D'autre part, aucun autre apport d'eau de source n'a été repéré aux alentours. Il apparaît donc qu'un système de captages et de réservoirs devait exister à l'époque médiévale ; ceux-ci ont sans doute été à de nombreuses reprises remaniés. En attendant la découverte de nouveaux éléments, ils seront considérés comme faisant partie du système d'alimentation médiévale en eau potable de l'abbaye.

3. La distribution interne

Le pendage entre le réservoir supérieur et les bâtiments est important. Il atteint, si l'on tient compte des courbes de niveau visibles sur la carte au 25 000^e, environ 5 %. Cette forte pente peut permettre à l'eau d'arriver sous pression dans les bâtiments¹⁶. Ainsi l'eau peut jaillir dans la ou les vasques du lavabo claustral. Cette pression permet aussi à l'eau d'être redistribuée en d'autres points du monastère, comme les cuisines par exemple. Or, l'observation du plan des autorités pénitenciers montre qu'une canalisation menant à un point que nous appellerons *h*, venant par le nord, semble être l'aboutissement de la canalisation issue du réservoir supérieur.

En ce point *b*¹⁷, cette canalisation se divise en quatre branches ; trois d'entre elles se dirigent vers l'aile est du bâtiment. Elle est aujourd'hui celle où se trouve la façade monumentale de l'abbaye¹⁸. La quatrième pénètre dans le cloître et va rejoindre un point que nous appellerons *c*, au bord du cloître. Là, cette canalisation en rejoint une autre et change de direction. Les points *b* et *c* semblent être des points importants, châteaux d'eau, lavabos, assurant la distribution de l'eau potable en divers endroits de l'abbaye. Le point *c* représente selon toute vraisemblance l'emplacement où devait se

15. Archives privées de l'usine Solvay.

16. Voir également le cas de l'abbaye de Maubuisson : P. BENOIT et M. WABONT, « Mittelalterliche Wasserversorgung in Frankreich. Eine Fallstudie : Die Zisterzienser », *Die Wasserversorgung im Mittelalter*, Mainz am Rhein, Philipp von Zabern, 1991, pp. 185-226.

17. Voir fig. 4.

18. Voir fig. 2.

trouver le lavabo du cloître¹⁹, c'est-à-dire à l'entrée de la salle dite « capitulaire » qui s'avérerait être ainsi plutôt la salle du réfectoire ou de la cuisine. Ces observations peuvent aussi permettre d'évoquer l'existence au point *b* d'un système de château d'eau, d'une vasque, d'un *lavabo*²⁰. Ainsi l'existence d'un second cloître n'est pas à exclure complètement.

Nous avons déterminé plus haut qu'au point *a* convergent trois canalisations. La première est celle issue du bassin créé par la dérivation de l'Aube. La deuxième viendrait de ce que nous avons déterminé être les cuisines et le réfectoire. Enfin une troisième canalisation vient du centre du cloître, il s'agit de la canalisation servant à l'évacuation des eaux de pluie. Celle-ci rencontre la canalisation venue de ce qui semble être le lavabo²¹.

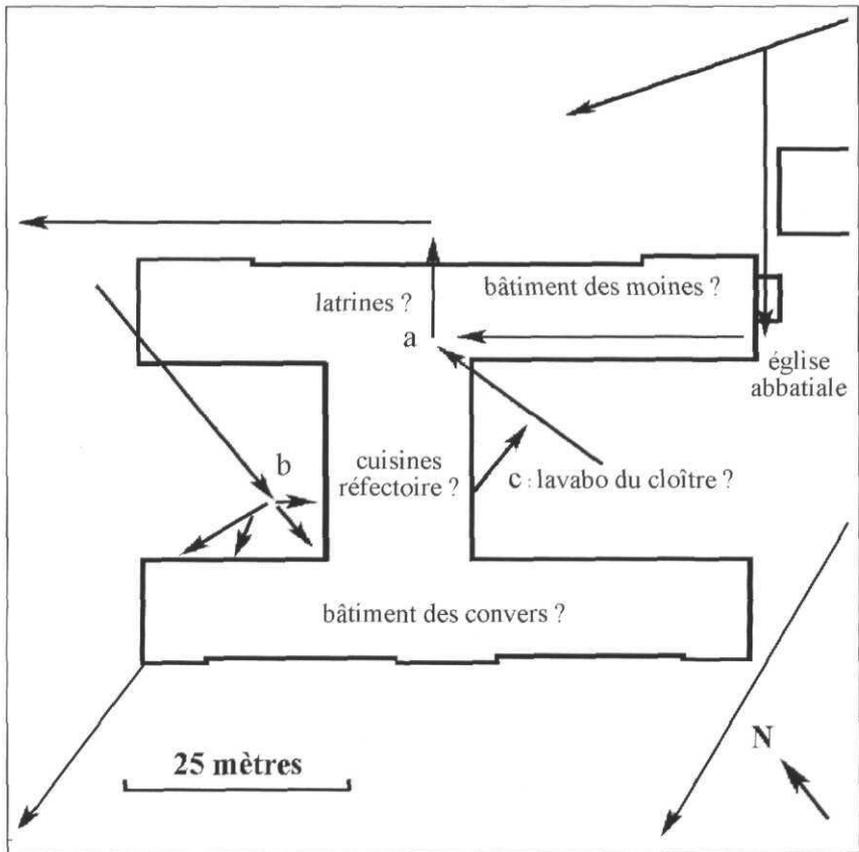


Fig. 4. Reconstitution du plan et des arrivées d'eau de l'abbaye d'Auberive.

19. M. AUBERT et Marquise de MAILLE, *L'architecture cistercienne en France*, Paris, 1943, vol. 2, p. 25.

20. M. WABONT, *Maubuisson au fil de l'eau... les réseaux hydrauliques de l'abbaye du XIII^e au XVIII^e siècle*, *Notice d'archéologie du Val-d'Oise* n° 3, S.D.A.V.O., 1992.

21. C. BOU, *op. cit.*, p. 124.

La concentration, en ce point *a*, de toutes ces eaux usées nous permet d'envisager qu'en ce lieu devaient se trouver les latrines du bâtiment des moines. Cette hypothèse devient très sérieuse si l'on considère sa position dans l'organisation des bâtiments entourant le cloître. L'aile nord débouche à l'une de ces extrémités directement dans le chœur de l'église abbatiale. C'est donc le bâtiment des moines de chœur, et l'importante conjonction d'eaux usées correspond certainement aux latrines des moines profès. En toute logique, l'aile opposée devait être le bâtiment des convers²².

4. L'apport d'énergie

Nous venons de voir que le modelage de la vallée de l'Aube avait également permis de créer une dénivellation entre un bassin et les bâtiments abbatiaux. Ce que plus haut nous avons appelé l'Aube, ne peut plus être considéré comme véritablement une rivière. Nous avons également vu que cette *Aube* longeait le versant sud de la vallée. Ce cours d'eau, souvent appelé *la fausse rivière*, s'avère être un bief, le bief du moulin de l'enclos. Celui-ci, juste avant le moulin, voit immédiatement son débit augmenté, grâce à l'apport du ruisseau du Val-Clavin. Le bief permet de créer une chute qui dépasse deux mètres au niveau du moulin.

5. Drainage et protection du site

Il apparaît donc que l'abbaye d'Auberive s'est directement installée dans le lit de l'Aube. Un système complexe de vannage crée deux canaux enserrant l'abbaye. Sur le côté nord de la vallée, un bief aboutissant au bassin permet l'évacuation des eaux usées. Sur le côté sud de la vallée, un autre bief permet de créer une chute d'eau, apportant ainsi l'énergie hydraulique nécessaire au fonctionnement du moulin de l'enclos²³. Cette installation, malgré sa complexité, est hautement fragile²⁴. Le drainage et la protection des bâtiments sont une priorité pour les moines.

Un système de drains important doit sans doute exister sur tout le site. De petites canalisations sont aisément repérables sur le bord de l'Aube²⁵. Il est probable que les deux gros collecteurs visibles sur les bords de l'Aube, s'ils permettent aux eaux utiles aux moines de s'évacuer, sont également des collecteurs recevant l'eau des drains. Sans une exploration systématique de ce réseau, il est impossible d'en dire davantage pour le moment.

Si ce système important de drains existe, si les systèmes de vannage de l'Aube et de ces deux dérivations peuvent permettre un contrôle efficace des crues, il apparaît que les moines se sont aussi dotés d'un autre système protecteur.

22. M. ALBERT et Marquise de MAILLE, *op. cit.*, vol. 1, p. 112.

23 Voir fig. 5.

24. Voir fig. 6. Photo prise le 15 février 1990. Communiquée par M. et M^{me} Jacquemin, gardiens de l'abbaye.

25. C. HAUSS-STECK, *op.cit.*, p. 69.

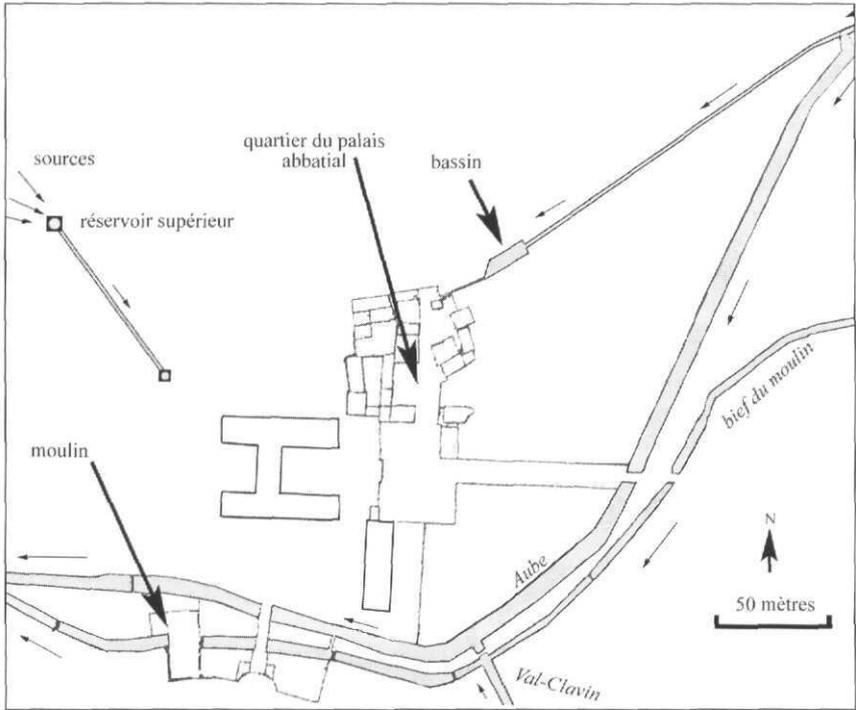


Fig. 5. Arrivées d'eau et aménagements hydrauliques autour des bâtiments de l'abbaye d'Auberive.

L'abbaye s'est installée à la confluence de deux rivières. L'Aube a été entièrement modelée, aménagée dès l'origine. L'autre rivière, le Val-Clavin, est très différente de l'Aube. Un simple profil de ces deux rivières montre que le pendage moyen du Val-Clavin est trois fois plus élevé que celui de l'Aube²⁶.

En cas de crue, à la confluence de l'Aube et du Val-Clavin, les eaux peuvent très facilement submerger l'abbaye. A une époque qui ne peut aisément être déterminée, les moines d'Auberive ont construit une série d'étangs sur le ruisseau du Val-Clavin. Un premier groupe, composé de deux étangs, se situe tout de suite après la confluence des deux principales sources du Val-Clavin, la Treue et le Geogot.

Un peu plus en aval du premier étang, depuis peu remis en eau, se situe un second étang. Celui-ci est nettement plus grand que le premier. Sa digue très haute permet de contenir une grande quantité d'eau. Plus en aval encore, aux portes du village, la vallée du Val-Clavin semble être aménagée en zone d'épandage des crues ; de petites levées de terre barrent la vallée sans pour autant créer d'étang²⁷.

26. C. BOU, *op. cit.*, p. 130.

27. P. BENOIT et K. BERTHIER, *L'hydraulique monastique en Bourgogne et en Champagne, rapport d'activité*, Paris, T996. Rapports d'activité envoyés aux D.R.A.C. Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté.



Fig. 6. Crue dans l'abbaye pendant l'hiver 1990 (cliché Jacquemin).

Enfin, juste avant l'abbaye, se trouvent deux autres étangs. L'un est encore en eau, l'autre se repère aisément sur le terrain et sur le cadastre de 1827. Ce dernier domine l'abbaye de plusieurs mètres²⁸. Il est ainsi le dernier rempart de l'abbaye.

III. Le patrimoine hydraulique d'Auberive

1. Les textes

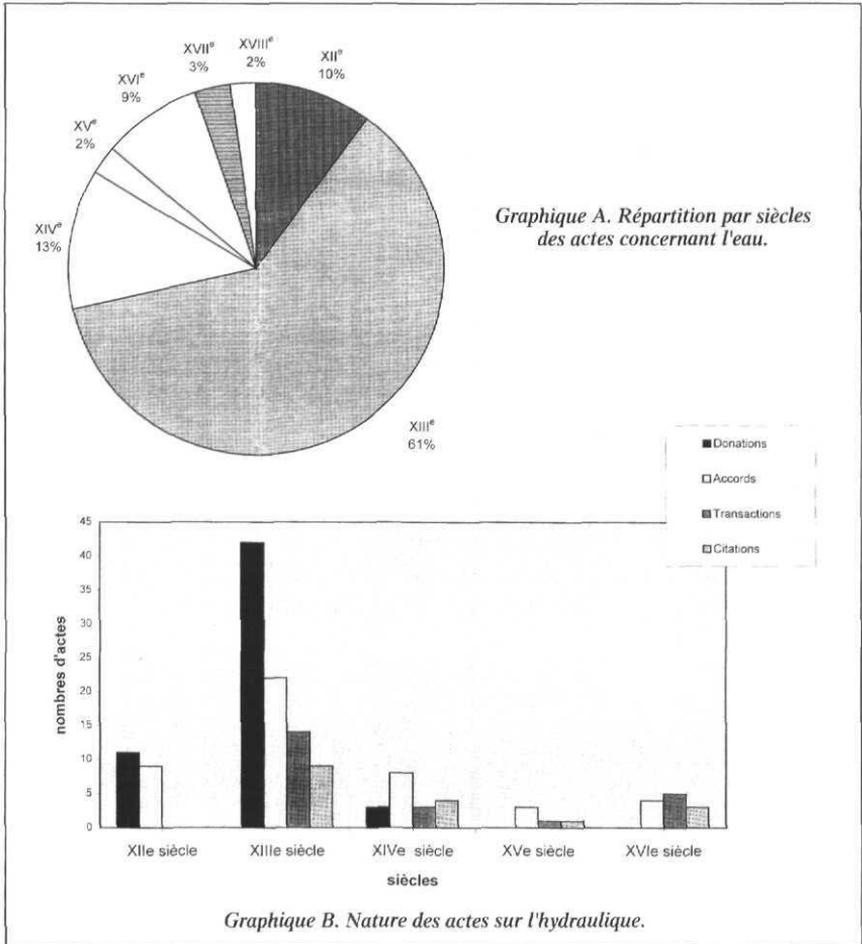
Parmi toutes les archives de la sous-série 1 H regroupant notamment les trois cartulaires²⁹ et les deux inventaires³⁰ du XVIII^e siècle, nous avons recensé 162 textes concernant l'eau. Tous les textes, quelque soit leur nature, leur date, ont été pris en compte. Comme on peut le voir dans le graphique A, 86 % de ces actes concernent la période médiévale (XII^e- XV^e siècles) et 14 % la période moderne (XVI^e-XVIII^e siècles).

Une simple observation statistique de la nature de ces actes (graphique B) montre que l'on a deux périodes très distinctes. Jusqu'au XIV^e siècle, les donations sont les plus importantes, ensuite les mentions et les accords deviennent majoritaires. Isolée, cette simple comptabilité ne permet pas de prendre conscience de l'importance du patrimoine hydraulique de l'abbaye. Une donation unique peut recouvrir un patrimoine considé-

28. Un moulin, le moulin dit du village, se trouve sur sa digue. Une vue de ce moulin, réalisée par Albert Ronot en 1885, figure en couverture de ce numéro.

29. Cartulaire du XIII^e siècle (A.D.H.M., 1 H 4) ; Cartulaire du XIV^e siècle (A.D.H.M., 1 H 3) ; Cartulaire du XVIII^e siècle (A.D.H.M., 1 H 5 et 1 H 6).

30. Inventaire de 1744 (A.D.H.M., 1 H 2) ; inventaire de 1781 (A.D.H.M., 1 H 1).



rière. Un conflit important, générateur de nombreux actes, peut survenir pour un droit modeste. Ainsi, seul un va-et-vient permanent entre les textes et le terrain permet de comprendre l'importance d'une donation, d'un achat, d'un conflit.

2. Droits sur l'eau et droits de pêche

Les XII^e et XIII^e siècles sont les deux siècles où l'eau et la pêche entrent dans le patrimoine d'Auberive. Ainsi la constitution de l'éventail des droits sur l'eau est une préoccupation purement médiévale, les XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ne sont plus des siècles d'acquisition de droits sur les eaux. C'est au début de son histoire que l'abbaye d'Auberive s'intéresse à la constitution de ces droits sur les cours d'eau.

A la fin du XIII^e siècle, l'abbaye d'Auberive contrôle directement de nombreux cours d'eau. Si toutes les rivières traversant l'actuelle commu-

ne d'Auberive ont, semble-t-il, appartenu dès le XII^e siècle à l'abbaye, la mainmise d'Auberive sur les principaux cours d'eau de la région, c'est-à-dire l'Aube et l'Aujon, se fait progressivement.

Même s'il y a peu de textes sur ce sujet, il est néanmoins possible de reconstituer une progression géographique de l'acquisition de ces rivières.

La pancarte de 1135³¹ implique la possession des sources de l'Aube jusqu'au site de l'abbaye : *Campele*³², tout près de Bay. En 1180, Viard de Veuxhailles accorde l'ensemble de ses cours d'eau autour d'Aulnoy³³. En 1188, Aymon et Raymond de Vivey accordent à l'abbaye d'Auberive l'ensemble des usages que les gens de Vivey avaient dans les bois *d'Arc-sub-teros*, c'est-à-dire au sud d'Auberive, au bord de l'Aube³⁴. En 1202, le monastère de Mormant vend à Auberive la grange d'Erelles. Il cède également le cours de l'Aube qu'il possède de la grange de Chemin-Boeuf, appartenant à l'abbaye de Longuay, jusqu'à la grange d'Erelles³⁵. Enfin, en 1212, le seigneur de Bay accorde à Auberive les droits sur son cours d'eau du pont de Bay jusqu'à Auberive³⁶.

Ainsi, des sources aux portes de la plus méridionale des granges de Longuay, Auberive se trouve à la tête d'une grande partie des droits sur l'Aube, à l'exception de l'enclave de Bay.

De même, la pancarte de 1135 semble aussi s'étendre aux sources de l'Aujon. En effet, l'évêque de Langres et ses vassaux donnent ce qu'ils ont au finage de Crilley. Or, Crilley est situé à proximité de ces sources³⁷.

En 1207, Renaud de Rochetaillée reconnaît que les eaux entourant la grange de Pelongerot font entièrement partie du domaine d'Auberive et que lui et ses hommes de Rochetaillée n'ont pas le droit d'y pêcher³⁸. En 1219, Eudes de Grancey vend et donne aux moines d'Auberive divers biens et notamment tout ce qu'il a en eaux à Saint-Loup³⁹. En 1266, les religieux du monastère de Mormant vendent tout ce qu'ils ont en prés, terres et eaux du pont de Giey à Courcelles⁴⁰. Enfin, en 1269, Henri de Giey cède tout ce qu'il avait en prés, terres et eaux à Saint-Loup-sur-Aujon⁴¹.

L'acquisition de l'Aujon est tardive. Sur cette rivière, la progression est lente. Les sources, puis des droits, sont donnés par le plus proche voisin, le seigneur de Rochetaillée. puis c'est la seigneurie de Saint-Loup et

31. A.D.H.M., 1 H 4, fol. 8v°.

32. A.D.H.M., 1 H 7 bis.

33. A.D.H.M., 1 H 27, pièce n° 2.

34. A.D.H.M., 1 H 4, fol. 12 v°.

35. A.D.H.M., 1 H 4, fol. 86 v°.

36. A.D.H.M., 1 H 4, fol. 17.

37. A.D.H.M., 1 H 7.

38. A.D.H.M., 1 H 4, fol. 91 r -91 v°.

39. A.D.H.M., 1 H 3, fol. 40 v°-41 r°.

40. A.D.H.M., 1 H 3, fol. 83 r°-83 v°.

41. A.D.H.M., 1 H 3, fol 83 et 83 v°, 1 H 7.

l'ensemble Courcelles-Giey. La présence d'Auberive est, entre Saint-Loup et Giey, très marquée. Auberive devient en 1219⁴² et 1266⁴³ la puissance seigneuriale de ces paroisses.

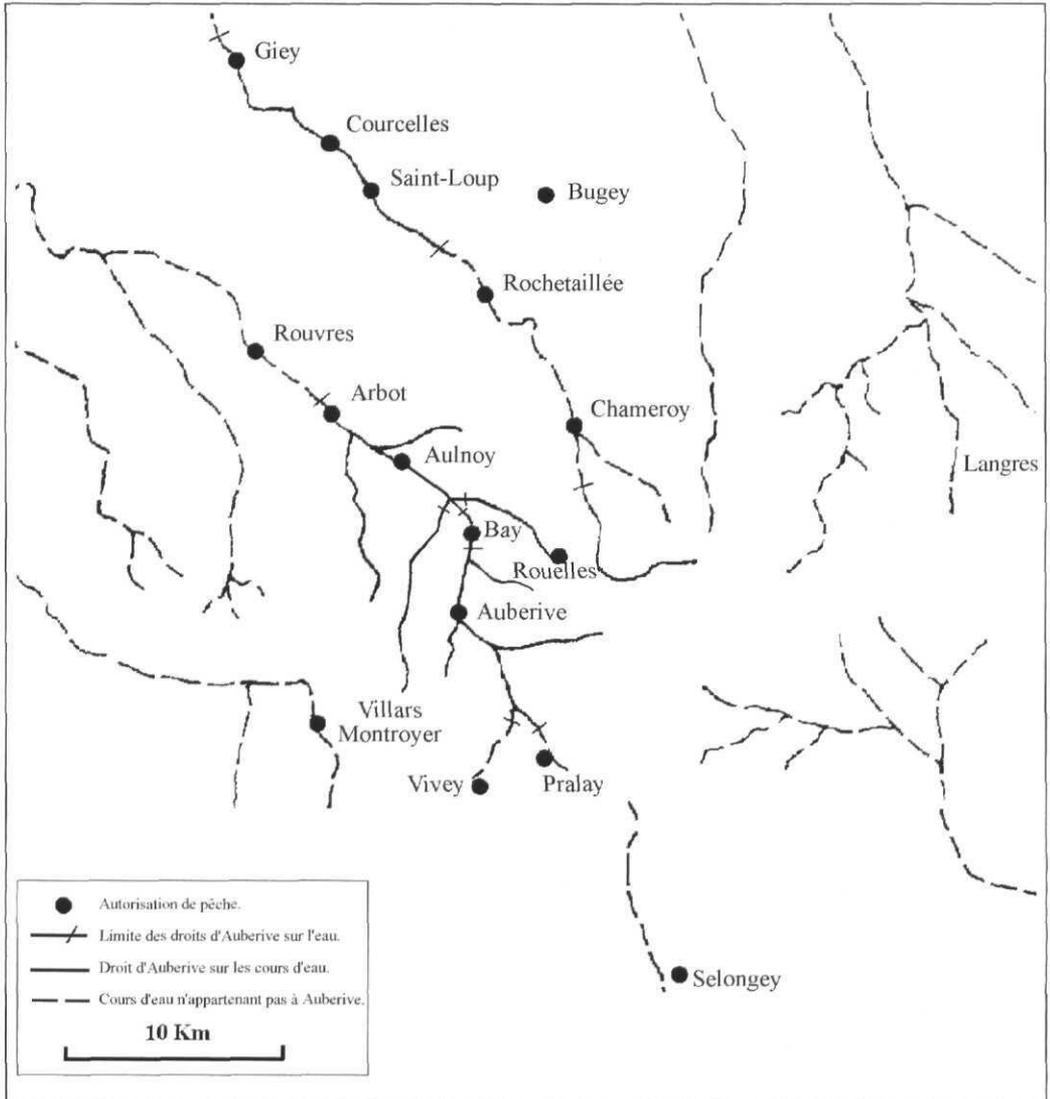


Fig. 7. Droit de pêche et droit sur l'eau de l'abbaye d'Auberive à la fin du XIII^e siècle.

42. A.D.H.M., 1 H 3, fol. 40 v°-41 r°.

43. A.D.H.M., 1 H 3, fol. 83 r°, 83 v°.

S'il est possible, comme on vient de le voir, de définir une progression géographique, s'il est possible d'effectuer une chronologie des acquisitions, peut-on aussi aisément interpréter ces acquisitions comme le résultat d'une politique ? Il est notable que l'acquisition de droits sur l'eau dans la vallée de l'Aube est directement conditionnée par l'achat en 1202 de la grange d'Erelles. Cet achat de 400 livres exprime une véritable volonté. D'ailleurs les vendeurs chercheront pendant deux ans à annuler cette vente, jusqu'à l'intervention de l'évêque en 1204⁴⁴, puis du pape Innocent III en décembre 1205⁴⁵. La possession de cette grange et de ses dépendances conditionne l'implantation de la communauté en dehors de son territoire central, le long de l'Aube.

Pour l'Aujon, les droits induits dans la pancarte, ainsi que les donations des droits de pêche à Rochetaillée et autour de la grange du Pelongerot, sont encore une fois complétés par une série de prises de possession foncière. Le seigneur de Grancey, par une série de donations, cède la seigneurie de Saint-Loup. Mais c'est encore une fois grâce au monastère de Mormant qu'Auberive s'implante fortement sur ce cours d'eau. La vente de tous les prés, terres et eaux de Giey à Courcelles, pour 360 livres, crée un îlot. Quatre paroisses dépendent ainsi directement d'Auberive : Eriseul, Saint-Loup, Courcelles-sur-Aujon et dans une moindre mesure Giey. L'Aujon traversant ces quatre villages devient l'entière possession des moines.

En dehors des bassins de l'Aube et de l'Aujon, l'abbaye d'Auberive possède quelques droits de pêche dans diverses paroisses : sur la Venelle, à Selongey⁴⁶, sur la Tille, à Marey⁴⁷ et Cussey⁴⁸, et sur l'Ource, à Villars-Montroyer⁴⁹.

Ainsi, on ne peut clairement avancer l'idée qu'Auberive ait eu une volonté farouche d'entrer en possession de cours d'eau de sa région. L'abbaye affirme surtout ses prétentions dans son voisinage immédiat. Au XIII^e siècle, elle affine ses possessions dans son domaine primitif, puis, grâce à des acquisitions foncières, elle étend son influence sur l'Aube et l'Aujon. Cette extension ne semble pas être motivée par la recherche de l'eau, mais par la recherche de terres. Certes la possibilité de pêcher dans ces rivières paraît d'un grand intérêt pour une communauté, mais la possession d'un cours d'eau peut aussi être un avantage, lorsque l'on veut exploiter son potentiel énergétique. Il va de soi que les grands travaux réalisés par les moines d'Auberive dans le but, par exemple, d'alimenter le monastère, n'auraient pas été possibles si ceux-ci n'avaient pas été les seuls propriétaires de ces cours d'eau.

44. A.D.H.M., 1 H 74.

45. A.D.H.M., 1 H 3, fol. 227.

46. A.D.H.M., 1 H 1, n° 1355.

47. A.D.H.M., 1 H 1, n° 1008.

48. A.D.H.M., 1 H 5, pièce n° 5.

49. A.D.H.M., 1 H 1, n° 1503.

3. Les étangs

Les moines d'Auberive ont également possédé de nombreux étangs. Leur possession est en effet une source importante d'approvisionnement en poissons. Très peu d'étangs apparaissent dans les sources médiévales, et jamais de façon indépendante, ils sont généralement des points de repère dans des reconnaissances de parcours de troupeaux, ou des limites dans des abornements. L'époque moderne apporte nettement plus d'informations, mais la prospection systématique de l'ancien territoire monastique permet de se faire une idée de l'importance du nombre d'étangs possédés par les moines blancs d'Auberive. Il est possible de retrouver la trace écrite, cartographique ou archéologique, de treize étangs dans l'ancien domaine d'Auberive. Certains sont encore en eau, comme : les deux étangs d'Aujon, les deux étangs du Val-Clavin, l'un des étangs du village, ou l'un des deux étangs d'Acquenove. Certains, comme les étangs de la Thuillière, d'Amorey et du village, ainsi que les étangs de la grange de Pelongerot⁵⁰ et de la grange du Valserveux⁵¹, sont connus par des textes et sont facilement repérables sur le terrain. Enfin d'autres ne sont connus que par quelques vestiges archéologiques, tels le second étang d'Acquenove et celui de la vallée de Vivey dans le territoire de la grange de Crilley.

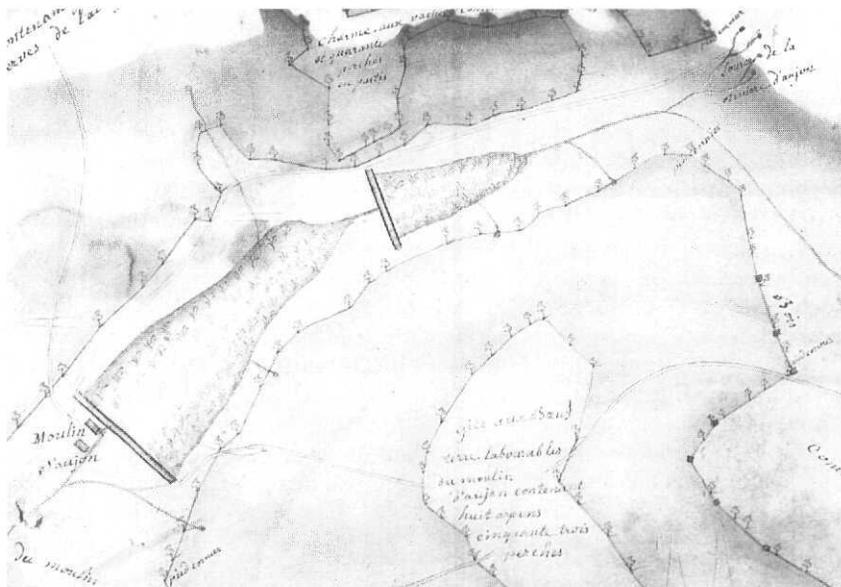


Fig. 8. Plan des étangs et du moulin d'Aujon, détail d'un plan d'arpentage par Baillet, 1764 (A.D.H.M., 1 H 119).

50. A.D.H.M., 1 H 4, fol. 91.

51. A.D.H.M., 1 H 1, n° 1431.

La découverte de vestiges d'anciens étangs n'est pas à exclure, notamment dans tous les sites des granges de l'abbaye, mais cette comptabilité est déjà très intéressante.

Ce nombre d'étangs est élevé, la quantité de rivière possédée est modeste. Les moines d'Auberive ont sans doute privilégié un apport en poissons issus de leurs étangs, plutôt que d'une pêche en rivière moins rentable, plus aléatoire. Aucun texte ne mentionne les ventes de poissons effectuées par Auberive, mais rien ne l'interdit.

4. Les moulins, possessions et droits

En dehors de la pêche, la possession de droits sur une rivière peut aussi impliquer la possession, le contrôle des installations du cours d'eau. Il s'avère que les moines d'Auberive ont aussi possédé des moulins.

Il faut ici distinguer les moulins directement possédés par l'abbaye, de ceux n'apportant que des rentes. Le patrimoine meunier d'Auberive s'étend sur quatorze moulins au Moyen Age. Toutefois l'abbaye est propriétaire de sept moulins, quatre en entier⁵², trois en partie⁵³.

Deux sont des constructions monastiques⁵⁴, le moulin de l'enclos et le moulin d'Aujon. Cinq sont des acquisitions totales ou partielles de moulins existants.

a) Le moulin d'Aulnoy

La première mention d'un moulin dans le patrimoine d'Auberive est tardive puisqu'elle remonte à 1202⁵⁵. L'abbaye achète la grange d'Erelles au monastère de Mormant. Elle l'obtient pour 400 livres de Provins, avec toutes ses dépendances, dont la moitié du moulin d'Aulnoy. En 1204, Renaud de Vivey⁵⁶ donne ce qu'il possède dans ce même moulin, et en 1250⁵⁷ l'abbaye d'Auberive en devient propriétaire des trois quarts grâce à Hugues de Romprey. L'acquisition de ce moulin se fait ici par donation et par achat. L'achat précède les donations. Par la suite, Auberive se fait donner d'autres parties, signe d'un certain intérêt porté à ce moulin. Toutefois celui-ci ne sera jamais l'entière propriété d'Auberive, Aulnoy restant toujours une seigneurie importante. En 1393, le seigneur d'Aulnoy⁵⁸ est Jean de Blaisy, chambellan du roi. Au cours des siècles suivants, l'abbaye n'entre pas davantage en possession

52. Il s'agit du moulin de Courcelles, du moulin de l'enclos ainsi que du moulin d'Aujon et du moulin de Saint-Loup.

53. Il s'agit des moulins de Bay, d'Aulnoy et de La Chaume.

54. Il existe sur la digue du dernier étang du Val-Clavin un moulin. Il a été dit plus haut que l'aménagement de ces étangs protecteurs de l'abbaye situés sur le cours de ce ruisseau ne peut être aisément daté ; l'ancienneté de ce moulin lié à ces aménagements reste donc impossible à déterminer pour le moment. Voir également la note 28.

55. Soit soixante-sept ans après la fondation du monastère. A.D.H.M., 1 H 4, acte n° 246, fol. 87 v°.

56. A.D.H.M., 1 H 27, pièce n° 8.

57. A.D.H.M., 1 H 27, pièce n° 14.

58. A.D.H.M., 1 H 28, pièce n° 11.

du moulin d'Aulnoy. Les seuls actes qui le concernent sont des actes de reconnaissance et de confirmation de droits. Les contestations viennent toujours des seigneurs d'Aulnoy. Il apparaît grâce à ces textes que l'abbaye s'est en fait contentée de défendre son patrimoine à Aulnoy.

b) Le moulin de Bay

La première mention d'un moulin à Bay trouvée dans les archives d'Auberive date de 1219. Il s'agit d'une donation faite par le seigneur Simon de Bricon de la moitié du moulin du Breuil, à Bay⁵⁹. Puis en 1229, Gautier de Roûcourt, seigneur de Lucenay, donne tout ce qu'il possède dans le moulin de Bay à savoir « *medietatem totius molendini* », ainsi que tous les usages de ses terres et bois « *ad reparandum supradictum molendinum* »⁶⁰. Enfin en 1299, Alide, dame d'Aujeurres donne la cinquième partie du moulin de Bay⁶¹. Auberive est donc à la tête de deux moitiés plus un cinquième ! Un texte trouvé dans l'inventaire de 1781⁶² a permis de comprendre la répartition des biens dans ce moulin. En 1372 à la suite d'une contestation réglée par Guillaume de Gand seigneur de Tanay et de Bay concernant la propriété de ce moulin, il a été conclu, sans que l'on sache si cette conclusion entérinait un état précédent ou imposait de nouvelles règles, que le moulin serait partagé en quinze parts, trois parts devant revenir à Guillaume de Bay, sept parts à Guillaume de Recey et enfin cinq parts, c'est-à-dire le tiers du moulin, aux moines d'Auberive. Cette répartition complexe peut soit nous indiquer que l'abbaye a cédé certaine part, soit plus vraisemblablement que les deux moitiés cédées au XIII^e siècle ne recouvraient pas la moitié d'un moulin, mais la moitié des parts des donateurs dans ce moulin.

e) Le moulin de La Chaume

Le moulin de La Folie à La Chaume fut acquis en 1218 grâce à Viard de Lucey. Il donne le sixième « *in molendino et fullonibus de Calma, quod molendinum dicitur molendinum de La Folie* »⁶³. C'est la seule part que les moines détiendront dans ce moulin.

d) Le moulin de Courcelles

C'est en 1206 qu'apparaît pour la première fois le moulin de Courcelles. Jean de Courcelles et Guibert son neveu donnent « *quicquid habebant in molendino de Corcellis quod est de feodo ecclesie Alberipe [...], omnes aasentias necessarias eidem molendino per totam terram suam tam in nemoribus quam in aquis, terris et lapidibus* »⁶⁴. Le seigneur, toutefois, garde le droit de faire moudre son propre grain dans ce moulin.

59. A.D.H.M., H 4, fol. 36.

60. A.D.H.M., H 4, fol. 15 v°.

61. A.D.H.M., H 1, n° 213.

62. A.D.H.M., H 1, n° 214.

63. A.D.H.M., H 76.

64. A.D.H.M., H 4, fol. 102.

Cette donation, intéressante pour l'abbaye, lui permet grâce aux dons en pierre, bois, eau et terre, de réparer, de modifier cette installation. En 1223, Comtesse de Chameroy et sa fille Marguerite, avec le consentement de l'époux de celle-ci, confirment la donation faite par le seigneur de Courcelles⁶⁵. La même année, le frère de Marguerite, Jean confirme cette donation⁶⁶. Il s'agit sans doute de la suite donnée à l'acte de 1206, les ayants droit du seigneur de Courcelles reconnaissent tour à tour, probablement après la mort de celui-ci, la validité de cette donation. En 1225 Annicette de Courcelles, avec le consentement de ses enfants, vend aux religieux d'Auberive la quatrième partie du moulin de Courcelles, pour la somme de 100 sous de Langres⁶⁷. Puis l'année suivante, Girard-Margot de Saint-Loup et sa femme vendent ce qu'ils y avaient⁶⁸. Les cessions reprennent en 1239, lorsque Guy de Courcelles donne le quart du moulin de Courcelles⁶⁹. Enfin Pierre Noirot donne en 1247 ce qu'il a dans ce moulin⁷⁰ et Jeanne de Courcelles en vend l'année suivante la huitième partie pour 10 livres de Langres⁷¹. Ce moulin est le seul qui devient l'entière propriété des moines, il est donc exceptionnel pour Auberive.

e) Le moulin de Saint-Loup

Ce moulin n'est au Moyen Age jamais directement mentionné, mais il entre dans le patrimoine d'Auberive en 1226. En effet dès cette date, l'abbé d'Auberive devient seigneur de Saint-Loup, Parisius de Giey cédant à l'abbaye ce qu'il avait en four, moulin, prés, terres et bois à Saint-Loup.

5. Les moulins, sources de rentes

Les sept autres moulins n'apportent à Auberive que des rentes. Celles-ci sont toutes des rentes en grains. Ces grains, bien que de quantité limitée⁷², permettent aux moines blancs d'Auberive d'obtenir, sans grand frais, un apport en farine non négligeable. En effet la région d'Auberive, essentiellement pastorale et forestière, n'est pas favorable à la culture céréalière.

Il apparaît qu'Auberive ne rentre que très rarement dans le capital d'un moulin. Ce n'est pas un signe de pauvreté, mais plutôt un signe de bonne gestion. Dans des moulins parfois éloignés, Auberive a obtenu des rentes et ne participe pas ainsi à leur entretien, généralement coûteux.

65. A.D.H.M., 1 H 4, fol. 103 v°.

66. A.D.H.M., 1 H 4, fol. 103 v°.

67. A.D.H.M., 1 H 3, fol. 89 r°.

68. A.D.H.M., 1 H 1, n° 369.

69. A.D.H.M., 1 H 1, n° 323.

70. A.D.H.M., 1 H 1, n° 373.

71. A.D.H.M., 1 H 1, n° 374.

72. Une année de blé par an, en 1218, à Santenoge (A.D.H.M., 1 H 1, fol. 273 v°). Deux années de blé par an en 1223, toujours à Santenoge (A.D.H.M., 1 H 1, fol. 273 r°). Deux setiers de blé par an en 1252 à Rouvres (A.D.H.M., 1 H 1, fol. 256). Un setier de blé par an en 1242 à Rochetaillée (A.D.H.M., 1 H 1, fol. 250 r°). Trois carteaux de blé par an en 1230 à Chameroy (A.D.H.M., 1 H 1, fol. 73 v°). Six carteaux de blé par an, en 1251, à Baissey (A.D.H.M., 1 H 1, fol. 43 v°).

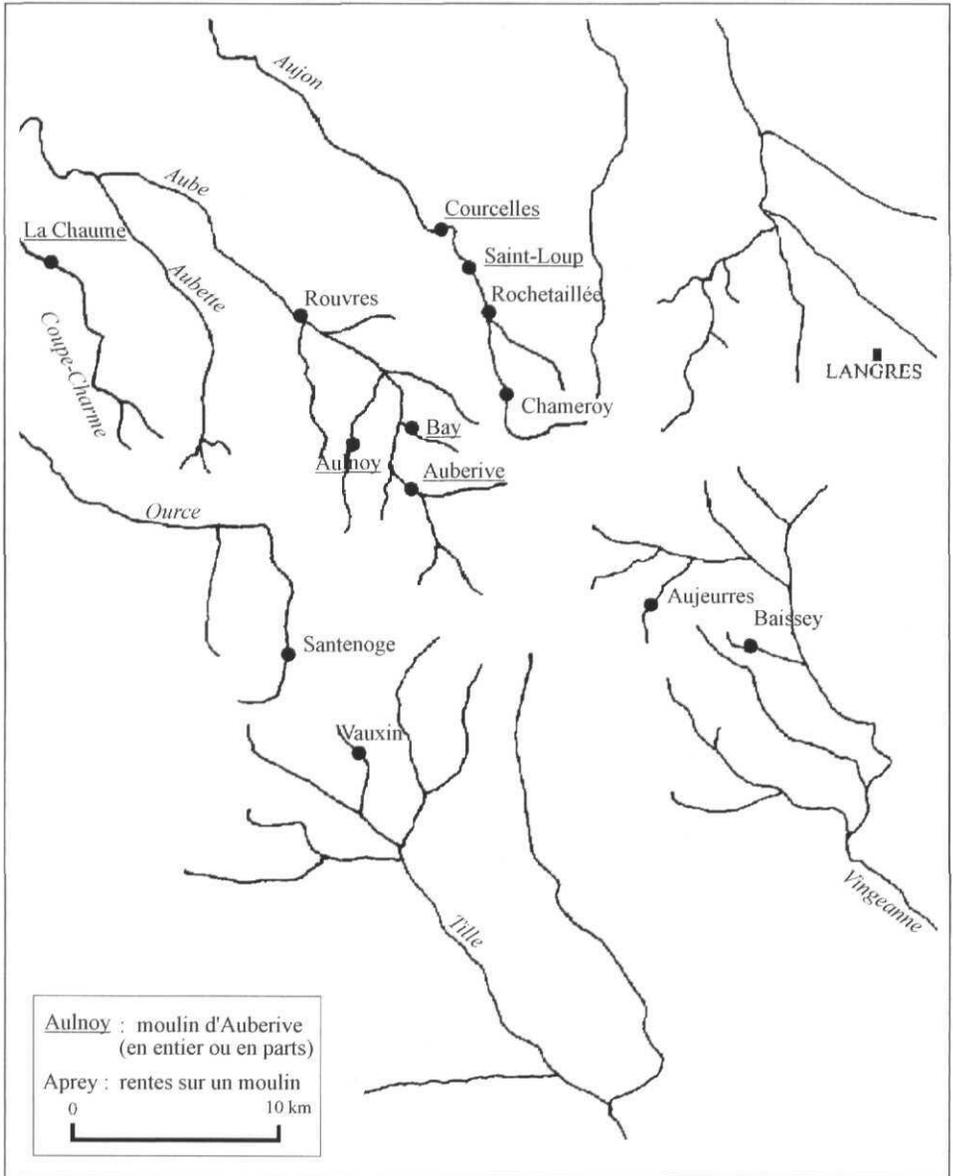


Fig. 9. Le patrimoine meunier d'Auberville au milieu du XIV^e siècle.

6. Technique et adaptation au milieu

Tous les moulins cités dans les textes existent antérieurement à l'arrivée des moines. Or, ils fonctionnent tous grâce à la création d'un bief. Ces biefs permettent la création d'une chute d'eau, qui peut, d'après les prospections réalisées, être estimée en moyenne à deux mètres. Cette hauteur importante rend possible l'installation d'une roue de côté, de poitrine ou de dessus. La longueur des biefs augmente proportionnellement à la largeur de la vallée. Plus la vallée est étroite et encaissée, plus la longueur du bief sera courte, 168 mètres à Courcelles pour près de 800 mètres à Aulnoy.

En dehors du moulin claustral, tous les moulins construits par Auberville sont des moulins sur étang. La création de ces étangs proches des sources permet d'équiper des vallées très encaissées et permet surtout d'obtenir des hauteurs de chute importantes.

IV. Conclusion

Au cours de ces quelques pages consacrées à l'eau à Auberville, on a vu que les moines avaient pris conscience des contraintes de leur milieu. Même si l'aménagement du site reste fragile, l'importance des travaux réalisés démontre une réelle volonté de s'installer en ce lieu. Dès lors ils vont tout faire pour adapter leur patrimoine à ce milieu.

Les moines sont à la tête d'un domaine forestier très important, peu favorable à la culture céréalière. Le moulin, parce qu'il est essentiellement rentier, permet au monastère de palier en partie ce manque. La possession de cours d'eau en dehors de leur zone d'influence directe apparaît très limitée. Ils possèdent de nombreux étangs au cœur même de leur domaine. Ainsi, il semble que les moines d'Auberville aient préféré aménager leur environnement plutôt que de dépenser de fortes sommes afin d'acquérir ce qui leur manquait.